PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVÈRE

8 avril 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sévère, tenue le 8 avril 2025 à 20h heures à l'hôtel de ville sise au 59 rue Principale.

Présences :

▪ Madame Jacinthe Noël	Mairesse
▪ Monsieur Robert Lessard	Conseiller au poste numéro 1
▪ Monsieur Olivier Lamy	Conseiller au poste numéro 2
▪ Vacant	Conseiller au poste numéro 3
▪ Monsieur Martial Lacerte	Conseiller au poste numéro 4
▪ Madame Myriam Poulin	Conseillère au poste numéro 5
▪ Monsieur Claude Beauclair	Conseiller au poste numéro 6

1. Ouverture

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, déclare la séance ouverte à 20h, le quorum étant atteint. Madame Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la séance du 11 mars 2025
4. Acceptation lettre d'entente – convention collective
5. Embauche : adjointe administrative - conciergerie
6. Suivi assainissement

7. Cèdres parc du Presbytère
8. Nettoyage du fossé – Luc Boisvert
9. Suivi – glissement de terrain zone 1
10. Suivi stabilisation de talus – 465 Rang Bellechasse
11. Planification remplacement de ponceaux
12. Rapiéçage des routes
13. Suivi – situation informatique
14. Assurances – cyber-protection
15. Assurances – évaluation édifices municipaux
16. Fondation Santé MRC Maskinongé – Réaménagement des soins palliatifs
17. Activité distribution d'arbres / compost
18. Fête reconnaissance des bénévoles
19. Suivi - comités
20. Félicitations « Bon coup »
21. Période de questions
22. Circulaire mensuelle
23. Approbation des comptes soumis
24. Invitation – marche action-bénévole
25. PPA : Discrétionnaire du député
26. Transport adapté
27. Levée de la séance

61-04-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Suivi de la séance du 11 mars 2025

Les résolutions ont été exécutées.

4. Acceptation lettre d'entente – convention collective

Considérant que la municipalité a reçu deux lettres d'entente soumises par le syndicat représentant les employés municipaux ;

Considérant que ces lettres d'entente ont été étudiées et recommandées par le comité administratif ;

Considérant que la première lettre d'entente concerne la création d'un nouveau poste au sein de l'organisation, soit celui d'adjointe administrative ;

Considérant que la deuxième lettre d'entente vise à corriger des erreurs identifiées dans les tableaux salariaux de la convention collective actuellement en vigueur ;

Considérant que ces ajustements permettent une meilleure application de la convention collective et reflètent les besoins organisationnels actuels de la municipalité ;

En conséquence :

62-04-25

Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal accepte officiellement les deux lettres d'entente présentées par le syndicat, telles que recommandées par le comité administratif;

Que le conseil autorise la mairesse, madame Jacinthe Noël, et la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, à signer les lettres d'entente au nom de la municipalité et à effectuer toutes démarches nécessaires à leur mise en œuvre ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Embauche : adjointe administrative - conciergerie

Considérant que le conseil municipal a entériné une lettre d'entente avec le syndicat concernant la création d'un poste d'adjointe administrative ;

Considérant que la municipalité doit procéder à l'embauche d'une personne pour occuper ce nouveau poste, selon les conditions prévues à la lettre d'entente ;

Considérant que la personne occupant le poste à la conciergerie a remis sa démission, créant un besoin immédiat de remplacement ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de pourvoir ces deux postes rapidement ;

En conséquence :

63-04-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la directrice générale soit autorisée à débuter le processus de recrutement en vue de l'embauche d'une adjointe administrative, conformément aux conditions stipulées dans la lettre d'entente signée avec le syndicat ;

Que la directrice générale soit également autorisée à entamer le processus de remplacement pour le poste à la conciergerie, en raison de la démission de la personne qui occupait ce poste ;

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour effectuer les démarches nécessaires à la publication des offres d'emplois, à la réception des candidatures, à la sélection des candidats et à formuler une recommandation d'embauche en temps opportun ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. Suivi assainissement

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil qu'un projet de lettre à l'intention des citoyens et citoyennes de la municipalité, concernant l'obligation de se doter d'une installation conforme, a été transmis au cabinet juridique de la municipalité pour validation et approbation.

À la suite de l'analyse effectuée par la procureure, certaines modifications doivent être apportées au contenu de la lettre. De plus, l'avocate recommande à la municipalité d'envisager la mise en place d'un incitatif financier afin d'encourager les citoyens à se conformer dans les meilleurs délais.

Elle suggère également de demander aux citoyens de signer et retourner un document par lequel ils s'engagent à effectuer les travaux requis dans le délai prescrit.

Enfin, l'avocate informera la municipalité, au courant des prochaines semaines, des résultats de son analyse du nouveau programme gouvernemental PUIT, lequel pourrait représenter une opportunité intéressante pour la municipalité.

7. Cèdres parc du Presbytère

Considérant que les cèdres situés dans le parc du Presbytère ont atteint une taille importante et n'ont pas fait l'objet d'un entretien ou d'une taille régulière depuis de nombreuses années ;

Considérant que l'un des cèdres est actuellement cassé et tombé au sol ;

Considérant que certains citoyens ont exprimé le souhait que ces arbres soient coupés afin de mettre en valeur l'édifice municipal en améliorant sa visibilité et l'esthétique générale du site ;

Considérant que le conseil municipal propose, dans un premier temps, de procéder à la coupe d'un cèdre sur deux, plutôt que d'abattre l'ensemble des arbres ;

En conséquence :

64-04-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Qu'un cèdre sur deux situé dans le parc du Presbytère soit coupé, de manière à éclaircir la zone tout en conservant une certaine verdure ;

Que les arbres coupés, de même que celui qui est déjà tombé, soient transportés au terrain des loisirs et utilisés comme bois pour le feu de la Saint-Jean-Baptiste ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Nettoyage du fossé – Luc Boisvert

Considérant que le fossé situé à la hauteur du 470 rang Bellechasse doit être nettoyé afin d'assurer un écoulement adéquat de l'eau et éviter que celle-ci cause des problèmes aux infrastructures ;

Considérant que les travaux de nettoyage n'ont pas pu être réalisés l'an dernier en raison de la fermeture temporaire du chemin à cause des travaux liés au glissement de terrain ;

Considérant que la municipalité souhaite procéder au nettoyage du fossé en mai 2025 ;

Considérant que la municipalité désire profiter de la présence de la pelle mécanique à proximité pour retirer un ponceau problématique situé sur un terrain voisin;

Considérant que le ponceau sera retiré par la municipalité, mais que le propriétaire du terrain concerné devra procéder à son remplacement à ses frais et conformément à la règlementation en vigueur ;

En conséquence :

65-04-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De procéder au nettoyage du fossé à la hauteur du 470 rang Bellechasse en mai 2025 afin de garantir un bon écoulement de l'eau et d'éviter tout problème lié à son accumulation ;

Qu'un ponceau problématique situé sur un terrain voisin soit retiré lors de l'opération de nettoyage du fossé ;

Que le propriétaire du ponceau soit responsable du remplacement de celui-ci à ses frais et conformément aux règlements municipaux ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Suivi glissement de terrain zone 1

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil que le ministère a approuvé la demande de la municipalité visant à réaffecter les sommes restantes du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), initialement allouées aux interventions liées au glissement de terrain, afin de les utiliser pour les travaux associés à la zone 1.

Un montant d'environ 150 000 $ demeure disponible et pourra ainsi être investi dans les études requises ainsi que dans la réalisation des travaux prévus dans cette zone.

10. Suivi stabilisation de talus – 465 Rang Bellechasse

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil que la municipalité a priorisé, dans le cadre du Programme d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), la zone affectée par le glissement de terrain située à la hauteur du 465 rang Bellechasse.

Cette priorisation vise à augmenter les chances d'admissibilité de la municipalité lors d'une prochaine demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

L'ouverture des soumissions pour les services d'ingénierie liés à ce dossier est prévue pour le 17 avril prochain.

11. Planification remplacement de ponceaux

Considérant que plusieurs ponceaux sur le territoire de la municipalité doivent être réparés ou remplacés au cours de l'année 2025 afin d'assurer la sécurité des infrastructures routières et le bon écoulement des eaux ;

Considérant que de nombreux affaissements et trous ont été observés sur une section de la rue Principale, vraisemblablement situés à la hauteur des joints du tuyau du réseau pluvial souterrain ;

Considérant que des travaux correctifs devront être réalisés au printemps, après le dégel, par le responsable des travaux publics, notamment par l'installation de toile géotextile et l'application de ciment ;

Considérant que la présence de la pelle mécanique sur les lieux offrira l'occasion d'abaisser le talus situé à proximité afin d'améliorer l'écoulement de l'eau sur une section du pavage ;

Considérant que deux ponceaux de la route Lachance doivent également être remplacés et que la réutilisation de ponceaux que la municipalité possède est prévue afin de limiter les couts ;

Considérant que le ponceau situé à l'extrémité du rang Bellechasse devra également être remplacé après le dégel ;

En conséquence :

66-04-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que les travaux correctifs sur la rue Principale, incluant la réparation des affaissements et des trous à l'aide de toile géotextile et de ciment, ainsi que l'abaissement du talus à proximité, soient effectués au printemps 2025, dès que les conditions climatiques le permettront ;

Que deux ponceaux de la route Lachance soient remplacés, sans achat de nouveaux ponceaux, grâce à un échange stratégique de matériel existant ;

Que le ponceau situé au bout du rang Bellechasse soit remplacé après le dégel, au courant du printemps ou de l'été 2025 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. Rapiéçage des routes

Considérant que plusieurs trous sont présents sur différentes sections du réseau routier de la municipalité, nécessitant des interventions rapides afin d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant que la municipalité prévoit procéder au remplacement de plusieurs ponceaux au courant de l'année 2025, et qu'il est préférable d'attendre la fin de ces travaux avant d'effectuer le rapiéçage officiel ;

Considérant que les travaux de rapiéçage officiel seront confiés à l'entreprise Pavage Gravel, une fois les remplacements de ponceaux terminés ;

Considérant que le responsable des travaux publics effectuera des réparations temporaires à l'aide d'asphalte froide dans les trous les plus importants afin d'assurer la sécurité des usagers de la route ;

Considérant que le responsable du comité de voirie sera chargé d'identifier les trous à boucher de manière prioritaire ;

En conséquence :

67-04-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De mandater l'entreprise Pavage Gravel pour le rapiéçage officiel des routes, une fois les travaux de remplacement des ponceaux municipaux complétés ;

Que le responsable des travaux publics procède au rapiéçage temporaire à l'aide d'asphalte froide, des endroits identifiés par le responsable du comité de voirie, afin d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. Suivi – situation informatique

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, effectue un suivi auprès des membres du conseil municipal en lien avec le cyber-incident qui touche la MRC de Maskinongé et par conséquent la municipalité de Saint-Sévère.

Pour le moment, il semble que nos ordinateurs ne soient pas atteints et que nos données soient intactes. Toutefois, il est impossible de savoir à quel moment la situation sera rétablie.

Pour toutes autres questions, veuillez vous adresser à la MRC de Maskinongé.

14. Assurances – cyber-protection

Considérant que la MRC de Maskinongé est actuellement victime d'un cyber-incident important ;

Considérant que cet évènement met en lumière les risques croissants auxquels sont exposées les organisations publiques en matière de cybersécurité ;

Considérant que la municipalité reconnait l'importance de se doter d'une protection adéquate afin de prévenir et limiter les impacts d'éventuelles cyber-attaques ;

En conséquence :

68-04-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que les membres du conseil mandatent la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, afin d'effectuer des démarches auprès de l'assureur actuel de la municipalité dans l'objectif d'obtenir des prix pour une couverture d'assurance contre les cyber-attaques ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15. Assurances – évaluation édifices municipaux

Considérant que certains édifices municipaux ont récemment fait l'objet de travaux d'agrandissement et de rénovations ;

Considérant que ces modifications ont un impact significatif sur la valeur assurée de ces bâtiments ;

Considérant que le conseil municipal souhaite s'assurer que les édifices municipaux soient assurés à leur juste valeur ;

En conséquence :

69-04-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que les membres du conseil municipal demandent à la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, de mandater un évaluateur agrée afin de procéder à l'évaluation des édifices municipaux en vue d'une mise à jour de leur couverture d'assurance selon leur valeur actuelle ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16. Fondation Santé MRC Maskinongé – Réaménagement des soins palliatifs

Considérant que la Fondation Santé MRC Maskinongé organise un évènement vins et fromages – bal en blanc dans le but d'amasser des fonds pour le réaménagement de l'unité des soins palliatifs ;

Considérant que cette activité vise à amasser des fonds pour offrir aux patients et à leurs familles un environnement plus confortable, digne et humain ;

Considérant que la municipalité reconnait l'importance de soutenir cette cause et souhaite encourager la Fondation Santé MRC Maskinongé ;

Considérant que madame la mairesse Jacinthe Noël et madame la conseillère Myriam Poulin sont intéressées à participer à l'évènement ;

Considérant que le conseil municipal accepte de contribuer financièrement au projet de la Fondation en faisant l'achat de deux billets au cout de 120 $ chacun ;

En conséquence :

70-04-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité de Saint-Sévère participe à l'évènement vins et fromages – bal en blanc de la Fondation Santé MRC Maskinongé en faisant l'achat de deux billets au cout de 120 $ chacun ;

Que cette dépense de 240 $ soit considérée comme un don et imputée au budget prévu à cet effet ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17. Activité distribution d'arbres / compost

Considérant que par sa résolution 52-03-25 la municipalité a choisi d'organiser une activité de sensibilisation, par l'entremise de circulaires et de la diffusion d'une vidéo en lien avec la plantation d'arbres, lors de l'activité de distribution d'arbres ;

Considérant que la municipalité de Saint-Sévère a choisi de jumeler à cette activité une distribution gratuite de compost ;

Considérant que la distribution conjointe d'arbres et de compost se tiendra le samedi 10 mai 2025 au chalet Dumontier, à Saint-Sévère ;

Considérant que le compost est offert gracieusement par ENERCYCLE et que le transport de celui-ci est commandité par monsieur Sébastien Gélinas, d'Excavation Arseneault ;

En conséquence :

71-04-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que l'activité environnementale du samedi 10 mai 2025 comprenne à la fois la distribution gratuite d'arbres et celle de compost, accompagnées d'actions éducatives et de sensibilisation ;

Que la municipalité remercie l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice, ENERCYCLE, et monsieur Sébastien Gélinas d'Excavation Arseneault pour leur collaboration essentielle à la réussite de cette journée ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18. Fête reconnaissance bénévoles

Considérant que de nombreux bénévoles s'impliquent dans la vie communautaire de la municipalité de Saint-Sévère ;

Considérant que leur dévouement et leur engagement contribuent directement à la qualité de vie au sein de la communauté ;

Considérant que le conseil municipal souhaite exprimer sa reconnaissance à l'égard de ces citoyennes et citoyens engagés ;

Considérant que la municipalité de Saint-Sévère souhaite organiser, encore cette année, un brunch en l'honneur de ses bénévoles ;

En conséquence :

72-04-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité organise un brunch de reconnaissance des bénévoles le samedi 31 mai 2025 ;

Que le repas soit commandé auprès du traiteur Méchoui Xpert ;

Qu'un cadeau d'une valeur approximative de 25 $ soit remis à chaque bénévole;

Que des prix de présence soient tirés au sort parmi les bénévoles participant à l'activité ;

Que le conseil municipal profite de cette occasion pour souligner publiquement l'importance de l'implication bénévole et remercier chaleureusement l'ensemble des citoyennes et citoyens engagés dans la vie communautaire ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19. Suivi comités

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, demande aux responsables des différents comités de la municipalité d'effectuer un suivi auprès du conseil.

Comité des loisirs :
- Monsieur le conseiller Olivier Lamy informe les membres du conseil qu'une activité de pâque sera organisée par le comité des loisirs. Il affirme également que le comité organisera encore cette année la fête nationale et qu'une sortie aux Aigles sera organisée. Il mentionne toutefois qu'avec les démissions récentes le comité manque de membres.

Famille-aîné :
- Madame la mairesse, Jacinthe Noël, explique aux membres du conseil que madame Stéphanie Allard est venue rencontrer la municipalité dans le cadre d'une mise à jour des informations afin d'élaborer une nouvelle politique MADA.

20. Félicitations « Bons coups »

Considérant que la municipalité de Saint-Boniface a remporté le prestigieux concours Kraft Hockeyville 2025, une distinction nationale qui reconnait l'engagement exceptionnel d'une communauté envers le hockey et la vie sportive locale ;

Considérant que cette victoire est accompagnée d'un prix substantiel destiné à

l'amélioration des infrastructures sportives locales ainsi que de l'honneur d'accueillir un match préparatoire officiel de la Ligue nationale de hockey ;

Considérant que cette réalisation met en lumière l'esprit de mobilisation, de détermination et de fierté qui anime la communauté de Saint-Boniface ;

Considérant que les efforts concertés des citoyens, des organismes, des bénévoles et des partenaires locaux ont contribué à propulser cette candidature vers la victoire et à faire rayonner positivement toute la région de Maskinongé sur la scène nationale ;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Sévère désire souligner avec enthousiasme cette réussite exceptionnelle et transmettre toutes ses félicitations à la municipalité de Saint-Boniface pour cette reconnaissance pleinement méritée ;

En conséquence :

73-04-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de Saint-Sévère adresse ses plus sincères félicitations à la municipalité de Saint-Boniface pour sa victoire au concours Kraft Hockeyville 2025 ;

Que le conseil tienne à exprimer sa fierté régionale, son admiration pour le travail accompli et sa joie de voir une municipalité voisine être ainsi honorée et reconnue à l'échelle canadienne ;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Boniface ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21. Période de questions

Des citoyens présents dans l'assistance posent des questions aux membres du conseil en lien avec des sujets d'intérêt public.

22. Circulaire

Les membres du conseil discutent des différents points qu'ils souhaitent inclure dans la circulaire mensuelle, à savoir :

- Offres d'emplois
- Activité arbres / compost

23. Approbation des comptes soumis

74-04-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Comptes à payer	45 587.33$
Déboursés directs	-$
Salaires période 1 à 4	19 651.69 $
Total	65 239.02 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24. Invitation – marche action bénévole

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil de l'invitation du centre d'action bénévole de la MRC en Maskinongé en lien avec une marche qui sera organisée dans le cadre de la semaine de l'action bénévole.

Date : lundi 28 avril 2025
Heure : 13h15
Endroit : il y a 3 points de départ possible.

Madame la mairesse mentionne aux élus qu'ils doivent confirmer leur présence s'ils souhaitent participer à l'évènement.

25. PPA : Discrétionnaire du député

75-04-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sévère demande au débuté Simon Allaire un montant de 50 000$ en provenance de son enveloppe discrétionnaire pour la construction et la réfection de ponceaux sur le rang Bellechasse et la route Lachance ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26. Transport Adapté – contribution annuelle

76-04-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

D'accepter la facturation du Transport Adapté du Comté de Maskinongé inc. pour l'année 2025 ;

D'effectuer 1 paiement au montant de 1 354.85 $ pour l'année 2025 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

27. Levée de la séance

77-04-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair

Que la présente séance soit levée à 21h23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

_____ _____

Jacinthe Noël	Marie-Andrée Cadorette
Mairesse	Directrice générale &
	Greffière-trésorière

Je, Jacinthe Noël, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.